

Attestation

EMICODE

Le 10 août, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon primaire pour carrelage référencé.

GRIP A936 XPRESS

fourni par

BOSTIK S.A.

Les émissions ont été testées selon les exigences de EMICODE (octobre 2017), voir le rapport n° 392-2018-00307003_A_FR_02.

Résultats conformes aux exigences de la classe EC 1 PLUS:

- Aucune substance carcinogène n'a été détectée après 3 et 28 jours.
- La somme des COV après 3 jours était inférieure à la limite de 750 µg/m³.
- La somme des COV après 28 jours était inférieure à la limite de 60 µg/m³.
- La somme des COSV après 28 jours était inférieure à la limite de 40 µg/m³.
- La concentration de formaldéhyde et d'acétaldéhyde détectée après 28 jours était inférieure à la limite de 0.05 ppm.
- La valeur R a été calculée à partir des COV détectés après 28 jours et dont la concentration propre était supérieure à 5 µg/m³. Cette valeur R était inférieure à la limite de 1.
- La somme des COV sans valeur CLI après 28 jours était inférieure à la limite de 40 µg/m³.

Ce certificat ne permet pas d'utiliser l'étiquette conférée par la marque EMICODE.

Pour l'utilisation de l'étiquette EMICODE, une demande de licence doit être faite au GEV, Düsseldorf, Germany.

Une licence peut seulement être accordée pour les produits prêts à l'emploi, si des conditions requises supplémentaires sur le contenu de certains produits chimiques (par exemple sans solvant) sont remplies.

3 juillet 2020



Rasmus Stengaard Christensen
Analytical Service Manager, MSc in Chemistry